



Communiqué sur la tentative d'intrusion des forces de police sur le campus de l'université Rennes 2 mardi 17 décembre

Mardi 17 décembre, des étudiants et des personnels, de retour de la manifestation, ont été pris à partie, molestés, par les forces de l'ordre à proximité du campus de Villejean de l'Université Rennes 2 à 13h45.

Les forces de l'ordre ont ensuite tenté de pénétrer sur le campus pour réprimer les manifestants. L'intervention immédiate du Président de l'université a permis d'empêcher ce qui aurait été une violation caractérisée des franchises universitaires¹.

FO ESR 35 se félicite de la réaction immédiate du Président de l'Université Rennes 2 qui a fait respecter le droit et la tradition des franchises universitaires.

Après l'intrusion des forces de l'ordre à Brest sur le campus de l'UBO le 10 décembre, FO ESR 35 condamne fermement cette nouvelle tentative d'intervention violente et illégale, et apporte son soutien aux personnels et étudiants présents.

Mené juste après la manifestation contre la réforme des retraites, que cherchent Macron et le gouvernement par ce type d'intervention « musclée » visant à intimider les étudiants et personnels en violation des franchises universitaires ?

Nous appelons les étudiants et personnels à ne pas se laisser intimider et à renforcer la grève et les manifestations contre le projet Macron.

Rennes, le 18 décembre 2019

1 Franchises universitaires

L'université française bénéficie depuis le moyen-âge de la franchise universitaire, confirmée par les articles L712-2 et R712-1 du Code de l'Éducation qui interdit toute intervention des forces de l'ordre sans sa demande.